Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260415-CM26041506-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 avril 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 17 avril 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le quinze à 18 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Pierre BOENNEC (procuration à M. Valentin ORY) Mme Michèle QUERE (procuration à Mme Joëlle KERSUAL) Mme Martine OLIVIER (procuration à Mme Marie-Aude GOBRY) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Christine COUROT) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Morvan LE GAC a été élu secrétaire de séance.

0-6 Désignations diverses

M. le Maire expose :
« Il convient de désigner les représentants du Conseil municipal au sein des organismes suivants :

- *Référent « sécurité routière » : 1 élu*
- *« Correspondant incendie et secours » : 1 élu*
- *« Correspondant défense » : 1 élu*
- *ESAT du Pays Bigouden : 1 élu*
- *CA de l'EHPAD Pierre Goënvic : 3 élus dont le Maire ou son représentant*
- *CA de Dihun : 1 élu*
- *Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) : le Maire plus 1 élu*
- *Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF 29) : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants*

Sous réserve d'un vote à l'unanimité, il vous est proposé de désigner les représentants du Conseil municipal par un vote à main levée ; à défaut, il y sera procédé par un vote à bulletin secret.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.»

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis de la Commission plénière du 9 avril 2026
Décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à représenter le Conseil municipal dans les organismes suivants par un vote à main levée
Désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes :

- Référent « sécurité routière » : 1 élu Mme Mireille COIC
- « Correspondant incendie et secours » : 1 élu M. Alain VIGOUROUX
- « Correspondant défense » : 1 élu M. Alain VIGOUROUX
- ESAT du Pays Bigouden : 1 élu Mme Françoise GUENEC
- CA de l'EHPAD Pierre Goënvic : 3 élus dont le Maire ou son représentant M. Michel RAPHALEN, Mme Christine LE GALL, Mme Martine OLIVIER
- CA de Dihun : 1 élu M. Valentin ORY
- Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) : le Maire plus 1 élu M. Jean-Baptiste HUET, M. Jean-Luc LE DONGE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260415-CM26041506-DE

- Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF 29) : 2 élus titulaires M. Jean-Luc LE DONGE, Mme Doria AURIENTIS et 2 élus suppléants M. Jean-Baptiste HUET et Mme Joëlle KERSUAL

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 20 avril 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Jean-Baptiste HUET